



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 9 décembre 2020

sous la Présidence de Madame Cuénoud González

Préavis N° 19-2020 Budget de l'année 2021

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 19-2020 du 28 octobre 2020,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2021 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	173'033'700.00
- Total des revenus	CHF	<u>156'312'200.00</u>
- Excédent de charges	CHF	-16'721'500.00

après :

- Amortissements	CHF	5'515'600.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	420'600.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'873'800.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)

	CHF	1'000'000.00
--	-----	--------------

3. d'approuver le budget 2021 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire



Odile CUENOUD GONZALEZ



Francine MEDANA

Pully, le 26 janvier 2021